



Bulletin municipal d'informations de la commune

Sommaire

✓ Le mot du Maire

✓ Comptes administratifs 2020

✓ Taxe d'habitation

✓ Déchets verts & compost

✓ Evénements

✓ Ecoles

✓ Aménagements & patrimoine

✓ Espaces verts & rénovation

✓ Tous citoyens

✓ Résultats des élections

✓ Notre commune avec l'Agglo

✓ Solutions des mots croisés

✓ Les principales

autorisations d'urbanisme

L'écho des villages est un journal d'informations de la commune d'Aulhat-Flat

Directeur de publication

Gérard Thévier

Rédaction

Commission Communication

Photos

Commission Communication, Sictom,

Google map, Freepik, API

Conception et impression Commission

Communication

Tirage : 400 exemplaires

Dépôt légal

Juillet – Août 2021

Le mot du maire

La vie normale reprend ?

Le début de cette année 2021 a été encore très perturbé par la situation sanitaire de notre pays. Les conséquences sont évidentes pour chacun d'entre nous tant d'un point de vue professionnel que personnel.

Sur le plan communal, les écoles et la restauration scolaire sont restées ouvertes (dans un strict respect des règles sanitaires) et l'équipe municipale a poursuivi normalement son activité, mais les associations n'ont pu réaliser leurs animations habituelles

Alors que la situation semble s'améliorer et qu'une vie normale pourrait permettre à chacun de reprendre ses activités personnelles, je souhaite que les associations en fassent de même ; en effet elles ont dû se mettre en sommeil depuis dix huit mois et je comprends que la remise en route soit difficile ; j'invite les responsables de ces associations à faire tout leur possible pour réunir à nouveau leurs adhérents, pour organiser leurs manifestations et ainsi permettre une reprise de notre vie associative indispensable à nos habitants.

Vous trouverez dans votre journal des informations sur les projets municipaux en cours.

En ce milieu d'année, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel été.

Gérard THEVIER

Mairie d'Aulhat-Flat

2, Place de l'Amour
Flat

63500 Aulhat-Flat

Tél : 04 73 71 53 57

mairie.aulhatflat@gmail.com

Mairie annexe d'Aulhat

2, route de Manglieu
Aulhat

63500 Aulhat-Flat

Tél : 04 73 71 52 95

Ouverture des mairies au public :

Lundi : 8h30-11h30 et 15h30-17h30 à Flat

Mardi : 10h-11h30 et 14h00-18h30 à Flat

Mercredi : 15h30-18h30 à Aulhat

Jeudi : 8h30-11h30 à Flat

Vendredi : 15h30-18h30 à Aulhat

N° 12
Juillet 2021

Retrouvez toutes les informations et les comptes rendus des Conseils municipaux sur le site internet : aulhat-flat.fr

Comptes administratifs 2020

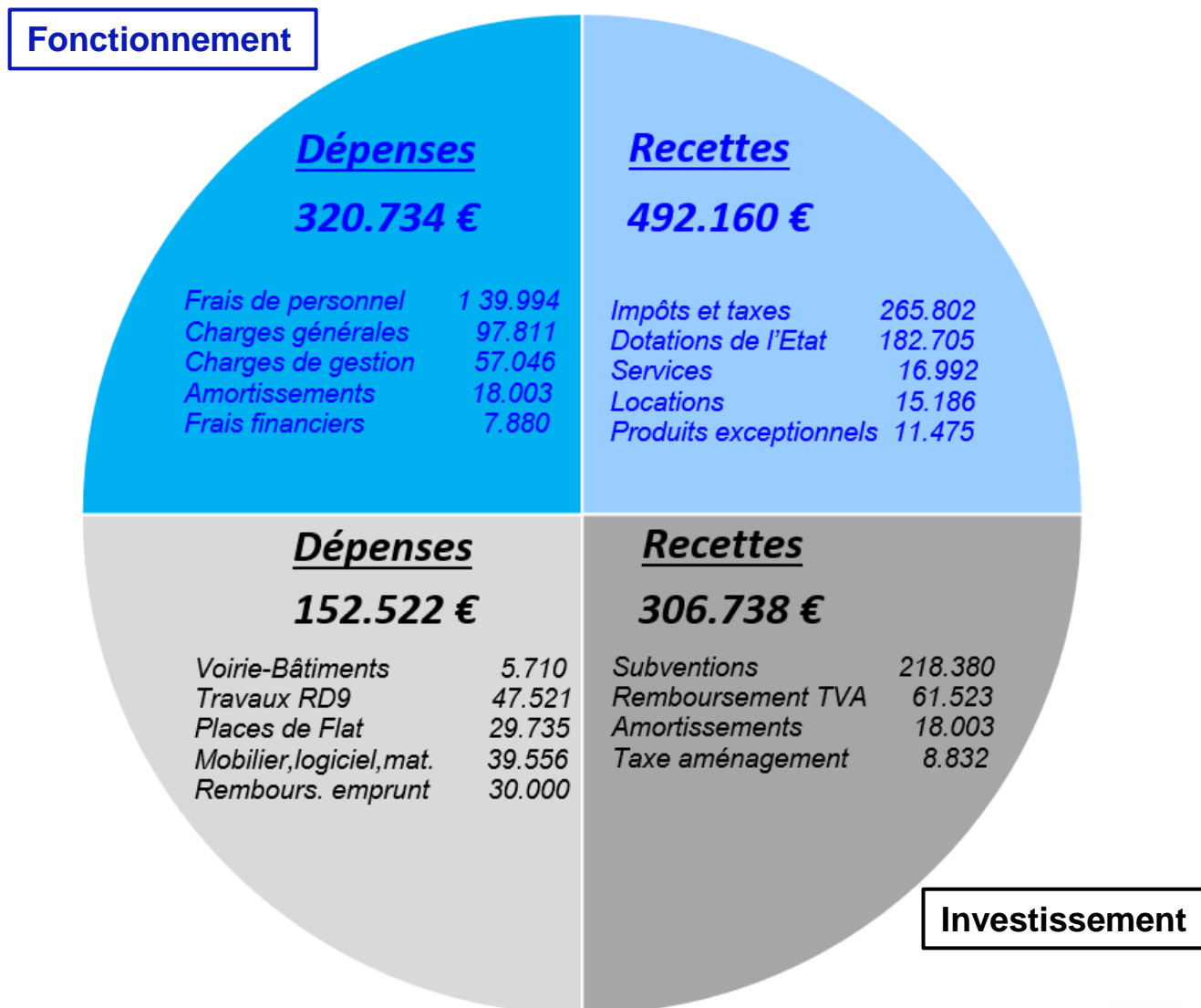
Les comptes administratifs

Les comptes de l'année 2020 présentent:

- un excédent de fonctionnement de **171.426 €**
- un excédent d'investissement de **154.216 €**.

Les dépenses relatives à des investissements engagés en 2020 mais se terminant en 2021 n'apparaîtront dans les comptes qu'en 2021. De même, l'encaissement du solde de subventions se rapportant à des investissements réalisés en 2019 viennent gonfler les recettes 2020.

Le détail des comptes communaux est disponible en mairie.



Situation financière

Taxe d'habitation

La situation financière

Du fait des excédents dégagés en 2020, la trésorerie disponible est passée de 368 079 € au 31 décembre 2019 à 693 721 € au 31 décembre 2020. Ce qui permettra de financer les investissements à venir sur les prochaines années.

Le niveau d'endettement de la commune est faible. Le montant de la dette au 31 décembre 2020 s'élève à 190 000 €.

De plus, la capacité de désendettement est excellente. En effet, le ratio de désendettement de la commune est égal à 1,11.

Ratio de désendettement = Dette/Excédent de fonctionnement = 190 000 / 171 426 = 1,11
Un ratio inférieur à 5 est jugé excellent.

La réforme de la taxe d'habitation

La réforme de la taxe d'habitation prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales entre 2018 et 2023. Cette suppression représente une perte de recettes fiscales de 21,6 milliards d'euros pour les communes et intercommunalités. La loi prévoit de compenser les communes de cette perte en leur transférant le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements.

Pour la commune	
Taxe d'habitation (TH)	La commune n'encaisse plus de taxe d'habitation sauf pour les résidences secondaires. Une compensation a été mise en place par l'Etat. A ce titre, la TFPB versée en 2020 au département sera versée à la commune à compter de 2021.
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	En 2021, le taux de la TFPB encaissée par la commune s'élève de ce fait à 35,61 %.
Pour les habitants de la commune	
Taxe d'habitation (TH)	Les foyers dont le revenu fiscal de référence n'excède pas certains plafonds sont exonérés. Le taux communal de 10,63 % est toujours appliqué pour les contribuables non exonérés. En 2023, tous les contribuables seront exonérés de TH pour leur résidence principale. Les contribuables paieront toujours la TH pour leur résidence secondaire.
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	Pour tous les contribuables, le montant global de la TFPB demeure inchangé. En 2020 => 15,13 % versé à la commune + 20,48 % versé au département En 2021 => 0 versé au département + 35,61 % versé à la commune

Les déchets verts

L'entretien du jardin pour un particulier génère en moyenne 160 kg de déchets verts par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes par an, bien que cette pratique soit interdite depuis de nombreuses années. En effet, brûler ses déchets verts est un délit passible d'une amende de 450 €, selon l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012. De plus, cela peut générer la colère éventuelle des voisins incommodés par l'odeur et la fumée, et plus grave cela représente un risque : mettre le feu à tout le quartier. Enfin, brûler les déchets verts est nocif pour soi-même et pour l'environnement. 50 kg de déchets verts brûlés équivalent à 13 000 km parcourus avec un véhicule diesel récent, selon l'Atmo AuRa (*).

Pour rappel, les dépôts sauvages de déchets verts par des particuliers ou des entreprises sont interdits partout, y compris sur les chemins, en lisière de forêt ou au bord des rivières.

Des solutions individuelles ou collectives, respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement et simples à mettre en œuvre existent pourtant tels que le compostage, le paillage ou encore le dépôt en déchetterie.

Découvrez les pratiques permettant de réduire votre production de déchets verts (jardinage au naturel, culture d'espèces à croissance lente, tonte mulching - l'herbe est laissée sur le sol en paillis) ou de les valoriser en vue de leur retour au sol (paillage, compostage ...). Les déchets verts issus des jardins représentent un véritable trésor pour une gestion plus durable de nos espaces de vie. Retrouvez le guide pratique sur : <https://www.valtom63.fr/nos-publications/guide-dechets-verts/>

(*) Observatoire agréé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne Rhône Alpes.



Compostons nos déchets : une démarche engagée avec le



Le tri à la source des bio déchets est l'affaire de tous !

Il y a dans nos ordures ménagères et dans nos jardins un volume trop important de bio déchets et de déchets végétaux que nous devons valoriser. Aujourd'hui, c'est 30 % du poids de nos bacs gris qui pourraient être compostés !

L'Etat a fixé un objectif de **généralisation du tri à la source des bio déchets**. Cette échéance est fixée pour **fin 2023**. A cette date, ces déchets ne pourront plus être collectés dans nos bacs à ordures ménagères.

Chacun d'entre nous se verra dans l'obligation de trier et de composter ses bio déchets.

Le compostage est une manière 100 % naturelle de valoriser nos déchets de cuisine et de jardin en un amendement organique : le compost.

Notre commune va recevoir deux composteurs publics. Une étude est en cours pour définir le lieu d'implantation le plus adapté dans chaque bourg. Cela permettra de collecter les bio déchets de plusieurs habitations.



Vous pouvez également commander votre **composteur individuel**.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le SICTOM Issoire Brioude au 04 71 50 32 92 ou consulter le site internet : www.sictom-issoire-brioude.com



Des résultats honorables sur la commune d'Aulhat Flat :

Aujourd'hui, chacun d'entre nous doit être partie prenante de cette dynamique face aux enjeux de l'économie circulaire.

Événements

La course du Critérium du Dauphiné de passage à Aulhat-Flat

Dimanche 30 mai les coureurs cyclistes internationaux ont traversé notre village pour la première étape du Critérium du Dauphiné.

Partis d'Issoire à 12 h 30, ils ont parcouru la commune de part en part depuis Les Coutayres jusqu'à La Gravière.



Quatre échappés, dont le futur vainqueur de l'étape, le jeune Belge Brent Van Moer, ont devancé le peloton et ont recueilli les encouragements des Aulhatois le long du parcours.

Inauguration de la traverse entre Aulhat et Flat

L'inauguration officielle des travaux d'aménagement en traverse entre Aulhat et Flat a eu lieu le mardi 15 juin en présence de Dominique Giron, vice-présidente du Conseil Départemental, de Bertrand Barraud, conseiller départemental, président d'API et maire d'Issoire, et de Gérard Thevier accompagné des membres de l'équipe municipale.

Ces travaux ont consisté à embellir et sécuriser par un cheminement piétonnier les 700 mètres de voirie routière entre les deux bourgs.

La réception en mairie a permis au maire de rappeler les enjeux techniques et financiers de ce dossier, de remercier l'Etat et les collectivités locales qui ont aidé au financement et d'insister sur le concours technique majeur de Thierry Tixier, Directeur de la DRAT d'Issoire / Val d'Allier et de son équipe.



Le ruban tricolore a été coupé en bordure de la RD 9 à l'entrée ouest du bourg d'Aulhat

Dominique Giron et Bertrand Barraud se sont félicités du partenariat engagé entre le Département et la commune et ont souhaité qu'il se poursuive sur de futurs dossiers. Un vin d'honneur a clos cette manifestation.

Evénements & Ecoles

Marché des producteurs



Depuis 5 ans le Comité d'animations organise un marché de producteurs. Les propriétaires de la Ferme de la Ribeyre sont revenus le 11 juillet sur la place des druides de Flat. Ils nous expliquent : « *C'est un marché convivial, idéal pour se faire connaître. Grâce à notre moulin, nous pouvons expliquer à un public de plus en plus nombreux comment nous produisons et transformons localement nos produits bio* ». Cette année, 16 producteurs ont animé la place et attiré des visiteurs venus découvrir nos richesses locales : fromage, miel, bière, farine, huile, œufs, légumes, confitures, charcuterie, pâtés de canard... mais aussi peinture sur ardoise et bijoux.

La Rentrée

A la rentrée scolaire prochaine, 23 élèves de Petite et Moyenne Sections sont attendus à Aulhat. A l'école de Flat, Mme Delphine Igonin et Mme Violaine Abadie accueilleront respectivement 24 élèves (CE1/CE2) et 23 élèves (CM1/CM2).

Après une année encore placée sous le signe des précautions sanitaires, la vigilance du personnel enseignant et communal que nous remercions, a permis d'éviter la propagation virale.

Annie Bernigot, directrice de l'école maternelle d'Aulhat a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté ses fonctions à la fin de l'année scolaire.

Depuis plusieurs années, elle a exercé sa mission à la satisfaction des enfants et des parents. Son exigence dans l'éducation et l'apprentissage était remarquable et appréciée. Elle avait su aussi maintenir une très bonne relation avec les élus en charge des affaires scolaires.



Nous lui souhaitons une retraite à la fois paisible et dynamique vers de nouvelles activités.

Aménagements et patrimoine

Place de la Fontaine à Aulhat

Ce projet d'aménagement est géré par notre commune en collaboration étroite avec le Département (réfection de la chaussée de la RD9) et avec l'Agglomération du Pays d'Issoire (réseau des eaux pluviales) et l'aide du bureau d'études Boris Bouchet.

Les premières réunions ont eu lieu en mai et juin. Nous commençons à aborder les modalités de cet aménagement.



Nous associerons les habitants du bourg pour partager ce projet que nous espérons réaliser en 2022 si tous les financements attendus sont obtenus.

Etude sur le devenir du patrimoine communal

Notre commune possède un important patrimoine communal (deux mairies, deux écoles, plusieurs espaces associatifs...). Nous souhaitons faire une évaluation de cet ensemble en terme de diagnostic (qualité et situation thermique) et en terme d'évolutions possibles pour optimiser les besoins futurs.



Nous avons confié cette étude - qui sera financée pour moitié par le Département - à un cabinet spécialisé. Nous vous ferons part des premiers résultats de cette analyse dans les prochains mois.

Espaces verts & rénovation

Notre commune : un grand jardin à entretenir

Bernard est employé depuis plus d'un an par notre commune. Il nous explique : « *J'entretiens les espaces verts : élagage, plantation, taille, tonte, arrosage, ... etc. Depuis que j'ai obtenu mon brevet de pépiniériste j'ai toujours travaillé à l'extérieur qu'il fasse chaud ou froid, et j'aime ça ! J'organise mon travail en fonction des saisons, j'entretiens le matériel dans le local communal sur la place de Flat. Avec la tondeuse et la débroussailleuse j'entretiens les différentes pelouses, les bords des routes et des chemins. Mon travail est varié et j'apprécie de pouvoir le faire en autonomie* ».



Reconstruire !

L'Agglo Pays d'Issoire propose son soutien pour restaurer le petit patrimoine local. Notre commune a ainsi bénéficié de l'expertise d'une équipe de maçons et tailleurs de pierre pour donner belle allure aux murs d'enceinte du pigeonnier d'Aulhat. Alain responsable du chantier indique : « *les communes nous fournissent le matériel, la chaux, la pierre... et nous construisons. Nous apportons notre connaissance du patrimoine local pour reconstruire selon la tradition* ».



Emilio, Sandrine et Alain ont restauré une partie du mur qui entoure le pigeonnier d'Aulhat.

Après un état des lieux et une estimation des travaux à réaliser au plus vite, huit journées de travail ont permis de consolider et d'assurer l'étanchéité des murs nord et ouest. La commune a participé financièrement à ce projet. Une prochaine étape est prévue pour terminer le mur sud. La destination finale de cet espace communal ainsi clôturé reste à définir.

Tous citoyens

Participation citoyenne



En liaison avec la gendarmerie, nous avons mis en place un réseau de citoyens référents répartis sur le territoire communal ; ces personnes bénévoles ont pour rôle de signaler aux autorités des situations ou comportements inhabituels (personne ou véhicule inconnu qui semble « rôder » sur un chemin communal ...).

Des panneaux de signalétique indiqueront que notre commune est partie prenante de cette participation citoyenne.

Reprise des concessions dans les cimetières communaux

Comme l'exige la loi, les emplacements de sépultures à l'abandon doivent être remis à disposition. La commune a entamé une procédure de reprise de ces concessions. La commission communale a inventorié un certain nombre de tombes supposées en état d'abandon et a signalé celles-ci par une étiquette ainsi qu'un repère sur le plan du cimetière.

Les familles ou les proches constatant qu'une tombe leur appartenant ou appartenant à une personne de leur connaissance et signalée par une étiquette, peuvent prendre contact avec les secrétaires de mairie ou directement avec Jean-Louis Mahuteau, adjoint en charge de ce dossier, pour faire suspendre la procédure.

Au bout des trois années que durent la procédure si aucune personne ne s'est manifestée, le conseil municipal validera la reprise et le maire prendra un arrêté actant cette décision.

Les travaux d'enlèvement des monuments funéraires, l'exhumation des restes, la réinhumation dans l'ossuaire municipal ainsi que la création des documents administratifs officiels ne se feront qu'au moment de la remise à la vente des concessions ainsi libérées.



Concession présumée en état d'abandon

Résultats des élections

Les organisateurs des bureaux de vote de la commune remercient les bénévoles qui ont bien voulu participer à la tenue de ces bureaux et ont contribué au bon déroulement des élections.

Elections Départementales 1er tour		
	Flat	Aulhat
Nbre d'inscrits	417	361
Nbre d'abstentions	231	226
Nbre de votants	186	135
Nbre de bulletins blancs	5	6
Nbre de bulletins nuls	4	1
Nbre d'exprimés	177	128
Georges BERNIGAUD	25	6
Bertrand BARRAUD	119	102
Yves GRAILHE	33	20

Elections Départementales 2ème tour		
	Flat	Aulhat
Nbre d'inscrits	418	359
Nbre d'abstentions	254	221
Nbre de votants	164	138
Nbre de bulletins blancs	6	6
Nbre de bulletins nuls	7	0
Nbre d'exprimés	151	132
Bertrand BARRAUD	111	109
Yves GRAILHE	40	23

Elections Régionales 1er tour		
	Flat	Aulhat
Nbre d'inscrits	417	361
Nbre d'abstentions	231	227
Nbre de votants	186	134
Nbre de bulletins blancs	4	6
Nbre de bulletins nuls	1	0
Nbre d'exprimés	181	128
Sheila GILL	1	1
Fabienne GREBERT	17	16
Chantal GOMEZ	2	4
Bruno BONNELL	6	4
Najat VALLAUD-BELKACEM	30	6
Laurent WAUQUIER	98	86
Farid OMEIR	0	0
Cécile CUKIERMAN	3	5
Andréa KOTARAC	24	6

Elections Régionales 2ème tour		
	Flat	Aulhat
Nbre d'inscrits	418	359
Nbre d'abstentions	254	220
Nbre de votants	164	139
Nbre de bulletins blancs	0	5
Nbre de bulletins nuls	4	1
Nbre d'exprimés	160	133
Fabienne GREBERT	49	29
Laurent WAUQUIER	99	100
Andréa KOTARAC	12	4

Notre commune avec l'Agglo Pays d'Issoire

DEVENEZ ACTEUR
DE VOTRE TERRITOIRE...

REJOIGNEZ-NOUS !
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Date limite des candidatures : 30/09/2021

Acteur de notre territoire

L'agglomération du Pays d'Issoire met en place un conseil de développement ; il est ouvert à tous les habitants qui souhaitent faire entendre leur voix et jouer un rôle dans l'élaboration des décisions qui concernent l'avenir de notre territoire.

Pour en savoir plus, vous pouvez trouver dans les secrétariats de mairie un document complémentaire d'explications et une fiche de candidature

VIENS, JE T'EMMÈNE ! API Covoit !

La communauté des covoitureurs des habitants d'Agglo Pays d'Issoire.

**Covoiturage :
une idée
citoyenne pour
se déplacer !**

Trouvez un covoiturage qui vous ressemble en rejoignant la communauté de covoiturage MOV'ICI spécialement créée pour faciliter vos déplacements quotidiens : travail, études, courses, loisirs...

movici.auvergnerrhonealpes.com



mov'ICI
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Performance énergétique de l'habitat

API met en place un service, gratuit et neutre, pour accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation énergétique de leur habitation. Vous pouvez contacter Cindy Vernet au 04 15 62 20 03

les principales autorisations d'urbanisme

Type de travaux	Spécificités	Absence de formalité	DP	PC	PA
Construction d'un nouveau bâtiment	Surface $\leq 5 \text{ m}^2$ et hauteur $\leq 12 \text{ m}$	X			
	Surface $> 5 \text{ m}^2$ et $\leq 20 \text{ m}^2$ et hauteur $\leq 12 \text{ m}$ Ou Surface $\leq 5 \text{ m}^2$ et hauteur $> 12 \text{ m}$		X		
	Surface $> 20 \text{ m}^2$ quelle que soit la hauteur Ou Surface $> 5 \text{ m}^2$ et hauteur $> 12 \text{ m}$			X	
	Aux abords d'un monument historique : - Surface $\leq 20 \text{ m}^2$ et hauteur $\leq 12 \text{ m}$ - Autres cas		X		X
Extension d'un bâtiment	Surface de l'extension $\leq 5 \text{ m}^2$	X			
	En zone urbaine : Surface de l'extension $> 5 \text{ m}^2$ et $\leq 40 \text{ m}^2$ ne portant pas la surface totale du bâtiment à plus de 150 m^2		X		
	Autres cas			X	
Construction d'une piscine	Non couverte ou couverte avec une couverture à moins de $1,80 \text{ m}$ au-dessus du sol : - Surface du bassin $\leq 10 \text{ m}^2$ - Surface du bassin $> 10 \text{ m}^2$ et $\leq 100 \text{ m}^2$ - Surface du bassin $> 100 \text{ m}^2$	X	X		X
	Couverte avec une couverture à plus de $1,80 \text{ m}$ au-dessus du sol			X	
Pose d'une clôture	Sur délibération de la commune		X		
Travaux modifiant l'aspect extérieur (hors ravalement)	Création / modification d'ouvertures ou menuiseries, installation de panneaux solaires, réfection de toiture,...		X		
Ravalement de façade	Aux abords d'un monument historique ou sur délibération de la commune		X		
Création d'une terrasse de plain-pied	Aux abords d'un monument historique Autres cas	X	X		
Changement de destination et sous-destination	Sans travaux ou avec travaux ne modifiant pas la structure porteuse ou l'aspect extérieur du bâtiment		X		
	Avec travaux modifiant la structure porteuse du bâtiment ou son aspect extérieur			X	
Transformation d'un garage ou des combles en pièce habitable			X		
Travaux sur des éléments identifiés dans le PLU	Eléments patrimoniaux, paysagers ou naturels Espaces boisés classés (coupe ou abattage)		X		
Lotissement	Détachement d'au moins un lot sans création de voies, espaces ou équipements communs		X		
	Détachements de lots avec création de voies, espaces ou équipements communs				X

DP : déclaration Préalable PC : Permis de Construire PA : Permis d'Aménager